

## Compte rendu de la séance du 08 novembre 2023

**Présents:** Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

**Absents excusés:**

**Excusés représentés:**

**Secrétaire de la séance:** Isabelle LAMPLE

### Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 21-09-2023
  
  - **Délibérations:**
    - Désignation d'un référent déontologue pour les élus,
    - Convention Centre de Gestion 46 (CDG46) pôle numérique,
    - Convention pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU),
    - Décision modificative - moteur de volée et horloge cloches,
    - Attribution de subventions,
    - Indemnité agent recenseur.
  
  - **Informations**
    - Changement compagnie d'assurance,
    - Organisation 11 novembre, illuminations, cadeaux de Noël, voeux,
    - Point sur le projet école,
    - Point voirie,
    - Point commissions.
  
  - **Questions diverses**
- 
- Approbation du Compte rendu de la réunion du 21-09-2023 : à l'unanimité

### Délibérations du conseil:

- **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Mme la Maire explique aux conseillers que les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour élus. Elle rappelle que tout élu peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans le cadre de la charte de l'élu local.

Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leur compétences.

Mme la Maire a demandé à Maître Anne Laffarguette d'être la référente pour les élus de la commune ; mission qui a été acceptée.

Le conseil municipal propose de désigner Maître Laffarguette comme référente déontologue pour les élus de la commune de Frayssinhes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion aux services numériques du Centre de Gestion**

Mme la Maire informe les membres du Conseil Municipal des services numériques proposés par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions facultatives ; le but étant de permettre

aux collectivités ou aux établissements publics de **bénéficiaire d'outils numériques et d'une assistance** en vue de :

- répondre aux obligations réglementaires rappelées ci-avant,
- maintenir une continuité des services,
- communiquer efficacement sur internet.

Elle rappelle que pour pouvoir bénéficier de ces services numériques, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Expérimentation du Compte Financier Unique**

Mme la Maire présente au conseil municipal la proposition d'expérimentation du Compte financier unique qui s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57 sur lequel la collectivité est passée au 1er janvier 2023. Il est porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel a vocation à être généralisé à moyen terme. Le CFU a plusieurs objectifs:

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Vote de crédits supplémentaires**

La Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'horloge de commande et le moteur de volée balancée de la grosse cloche de l'église. Les installations actuelles ont entre 30 et 40 ans.

Une nouvelle opération (n°70) doit être créée avec les crédits nécessaires au paiement des factures

Il faut donc approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184 - 67	Matériel de bureau et mobilier	-2067.73	
21611 - 63	Biens sous-jacents	-1448.27	
2131 - 71	Bâtiments publics	3516.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Attribution de subventions**

Mme la Maire fait part au conseil municipal de la demande du collège Jean Lurçat concernant une demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire en Italie au mois de mai 2024. Un enfant de la commune scolarisé en classe de 3ème est concerné par cette sortie.

De plus, elle propose au conseil de verser une subvention à l'association "Vie en scène" pour soutenir son action culturelle locale, particulièrement auprès des jeunes.

Le conseil municipal Décide:

- D'accorder le versement de 100 € au collège Jean Lurçat pour le voyage en Italie,
- D'accorder le versement de 200 € à l'association "Vivre en scène" de Saint-Céré,

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Nomination et rémunération de l'agent recenseur**

Madame la Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Mme la Maire propose de nommer Mme Sophie Martignac en tant qu'agent recenseur.

La commune doit fixer la rémunération de l'agent recenseur. Le conseil municipal propose de verser une indemnité de 1 100 euros brut.

Délibération adoptée à 10 voix pour et une abstention.

### **Informations**

- **Changement de compagnie d'assurance**

Depuis 2020 la commune est assurée par la MAIF et est satisfaite tant sur les prestations que sur le coût. La MAIF a décidé de ne plus prendre en compte les collectivités territoriales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de leur proposer sa branche « SMACL »

**SMACL Assurances** est la société d'assurance des collectivités territoriales, des élus et agents territoriaux et des associations. Créée en 1974 par des élus locaux, elle est basée à Niort (Deux-Sèvres). En janvier 2022, SMACL Assurances et MAIF fondent une société d'assurance commune : SMACL Assurances SA. La nouvelle société est détenue à 70% par MAIF, à 28% par la mutuelle SMACL Assurances et 2% YVL

Les propositions faites par la SMACL sont similaires aux conditions définies dans le contrat MAIF. Avec un montant annuel identique à 2023, la commune a pu ajouter la responsabilité fonctionnelle pour couvrir l'ensemble de l'équipe municipale (maire, adjoints, conseillers et agent).

- **Organisation des différentes manifestations**

- 11 novembre

- Illuminations et décorations (samedi 2 au matin)

- Cadeaux de Noël

- Carte de vœux : Sa conception sera confiée, cette année, à Pierre De Crane

- **Le point sur l'opération de restauration de l'ancienne école**

Une procédure de MAPA (marché en procédure adaptée) a été lancée mi-octobre (échéance 9 novembre 17h30) pour le recrutement d'un architecte. A ce jour six cabinets d'architectes se sont manifestés pour visiter le site (visite obligatoire dans le cahier des charges). L'ouverture des plis est prévue lundi 13 novembre à 9h30.

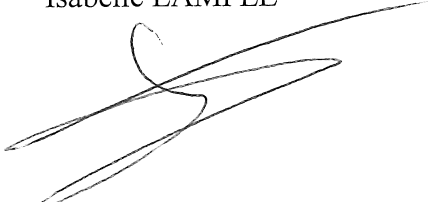
- **Le point voirie**

Le prévisionnel de voirie pour les 3 années à venir doit être transmis aux services de Cauvaldor le 17 novembre, dernier délais. Il est à noter que du fait du contexte économique actuel le potentiel annuel pour la réfection de la voirie est passé de 754,81 ml à 582,29ml 'mètres linéaire).

La commission voirie de la commune se réunira jeudi 9 novembre à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

La secrétaire,  
Isabelle LAMPLE



La Maire  
Claudine VIVARÉZ

